

## Bulletin d'information n° 27

(Janvier 2022)

1, impasse La Curieuse  
Carrefour 2000  
30240 Le Grau du Roi  
☎ 04 66 51 92 67  
☎ 06 11 73 70 47

✉ [alpc02@orange.fr](mailto:alpc02@orange.fr)  
🌐 [www.alpc2-port-camargue.fr](http://www.alpc2-port-camargue.fr)

Accueil des Adhérents  
tous les samedis matin  
à notre local  
de 10 à 12 heures

### Sommaire

La Lettre du Président  
Hommage à J. Gutmacher  
Le Conseil d'Administration  
Les contrats  
La taxe foncière  
La vie du port  
Travaux portuaires  
Environnement  
Conseil portuaire  
Les éoliennes en mer  
Brèves de la Régie  
Les interdits de Port Camargue  
Les ordures ménagères  
Les éoliennes en mer  
Bilan financier  
Les pistes cyclables  
SNSM  
Tourisme

### Sur votre agenda

Assemblée générale

**16 avril 2022**

Vide grenier ARP

**14 mai 2022**

Vide grenier ALPC²

**Août 2022**

(à définir, avec la fête du Port)

### La lettre du Président

Chères Adhérentes, Chers Adhérents

L'année 2021 a été marquée par de nombreux événements dans une atmosphère de pandémie encore prégnante en ce début 2022 : 25ème anniversaire de notre association que nous avons pu célébrer lors de notre Assemblée Générale du 7 août en établissant notamment le bilan de nos 25 ans d'actions, annulation de nos vide greniers suite aux jonctions sanitaires, contestation de la taxe foncière par voie d'avocats et suspension de sa facturation en 2021.

### Mise en échec par nos interventions du projet de Conciergerie de la Régie qui consistait à utiliser au profit de tiers les plans d'eau vacants devant les marinas.

Malheureusement, notre Association a été frappée par la disparition subite le 8 février de notre regretté Secrétaire Général, Jacques Gutmacher, à qui nous rendons hommage dans ce bulletin.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons enregistré avec satisfaction une progression de plus de 10% de nos adhésions, approchant les 700 familles qui soutiennent nos actions.....sachez que cela constitue pour votre équipe de bénévoles le meilleur des encouragements !

Nous sommes encore plus résolu à défendre vos intérêts et notamment :

- Aboutissement de la procédure en cours sur la taxe foncière avec application du jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 22 novembre 2019, ce à quoi la Régie se refuse.
- Modification de nos contrats « plan d'eau marina » par la suppression de l'article 5 relatif à la perception de cette taxe foncière.
- Demande de révision du règlement de police du Port datant de 2011, afin d'assouplir certaines activités nautiques dans l'enceinte du port. Nous avons assisté en 2021 à une application stricte et parfois musclée de ce règlement, alors que la tolérance primait jusqu'au changement de Direction de la Régie.
- Respect des zones classées « NATURA 2000 » en bordure du chenal Sud.
- Evolution du banc de sable, loisir actuel.....danger à terme, pour la baie d'Aigues-Mortes.
- Vigilance sur les tarifs du Port en 2022, l'augmentation de 3% en 2021 reste indigeste.

Cette liste n'a pas de caractère exhaustif et nous restons attentifs à tout ce qui mettrait en cause la qualité de vie et le « bien vivre » à Port Camargue.

Dans l'attente de vous retrouver lors de notre prochaine Assemblée Générale du 16 avril 2022, au nom du Conseil d'Administration je vous présente nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle Année.

Le Président  
Bernard Martin



**L'Assemblée générale de l'ALPC² se tiendra le 16 avril 2022 à partir de 16 heures salle du Ponant au Yacht Club de Port Camargue**

**Pour faciliter les formalités d'accès, vous pouvez dès maintenant régler votre cotisation 2022 (25 €). Voir formulaire avec ce bulletin.**



## DEUIL

Notre Secrétaire Général, notre Ami, **Jacques GUTMACHER**, nous a quittés le 8 février dernier.

Figure emblématique et cheville ouvrière de notre association, il laisse un grand vide parmi le Conseil d'Administration et auprès des adhérents dont il était proche d'un très grand nombre.

Lors de ses obsèques, notre Président Bernard Martin, lui a adressé une courte oraison funèbre en son honneur :

*Jacques Gutmacher, notre Ami, nous a quittés le 8 février.*

*Une disparition brutale, un choc pour tous.*

*Une disparition douloureuse pour son épouse Simone, présente parmi nous, à laquelle je renouvelle toutes nos sincères condoléances et lui adresse celles de cette assemblée.*

*Notre association est en deuil !*

*Il chérissait PORT CAMARGUE.....il l'a bien servi à travers son action dans différentes associations.*

*Il a marqué l'ALPC<sup>2</sup> de son sceau, et nous lègue de belles réalisations, notre site internet, son cher VIDE GRENIER qui, dorénavant portera son nom, il était l'architecte de nos bulletins d'information, de nos flash infos, votre interlocuteur permanent.....etc.....en bref un excellent secrétaire général.*

*Nous ne l'oublierons pas et gardons en mémoire, son humour, son rire maîtrisé, sa grande générosité, sa grandeur d'âme et son dévouement sans limite.*

*Son absence est lourde !*

*Merci pour tout Jacques.....Adieu GUT.*

Nous renouvelons nos condoléances à son épouse Simone, que nous sommes ravis d'accueillir au sein de notre Conseil d'Administration.

### ALPC<sup>2</sup> : UNE EQUIPE DE BENEVOLES à votre service

Lors de notre Assemblée Générale du 7 août 2021, vous avez renouvelé votre confiance aux administrateurs sortants et accepté deux nouvelles candidatures. Soyez en remerciés.

Dans sa séance du 4 septembre 2021, le Conseil d'Administration a reconduit Bernard Martin dans son mandat de Président.

La composition du Bureau est ainsi constituée :

Vice-président.....Jean-Pierre Chérifcheikh  
Secrétaire Générale.....Françoise La Mesta  
Secrétaire adjoint.....Jean-Claude Goubert  
Suppléante.....Simone Gutmacher  
Trésorier.....Claude Marmorat  
Conseiller du Président.....Robert Folcher

**Les Administrateurs** : Mrs Marcel Aguilar, Daniel Ayme, Patrick Berthier, Jean-Pierre Dias, Jean-Pierre Guillemin, Cyril Larouzière, Gilbert Lefèvre, Claude Meurice, Bernard Ourmières, Jacky Revel.

**Membres fondateurs et honoraires** : Mme Goll, Mrs Bauchet et Roux.

**Délégations** : J-P Chérifcheikh est administrateur **de la Régie du port.**

**Conseil Portuaire** : Mrs Berthier, Goubert, Guillemin, Marmorat, Martin

**Parlement de la Mer** : J-P Chérifcheikh

L'ALPC<sup>2</sup> est cofondatrice et membre **de CAPNUBAM** (Conseil d'associations pour la protection de la nature et des usagers de la baie d'Aigues-Mortes).

Notre Conseil d'Administration se réunit tous les premiers samedi du mois.

Une permanence est assurée chaque samedi matin de 10 h à 12 h en nos locaux de Carrefour 2000.

**En cas d'urgence 06 11 72 70 47**

## LA VIE DE NOS CONTRATS « PLANS D'EAU » Marinas

Pour ceux d'entre vous qui avez signé le renouvellement de votre contrat avec la Régie en 2016, la participation financière marina facturée en 2021 constitue la dernière échéance. Dans la facture de 2022, vous ne verrez plus apparaître cette ligne qui était calculée sur la base de 72€ HT le mètre linéaire moyen de votre plan d'eau.

Nous vous rappelons que nous avons obtenu l'étalement de cette participation sur cinq annuités maximum. La première facturation étant établie au cours de l'année civile suivant la date de signature du nouveau contrat, l'évolution calendaire verra s'éteindre progressivement cette participation aux travaux portuaires.

Tous les contrats, quelle que soit la date de signature, ont une validité jusqu'au 31 décembre 2051.

Nous sommes, par ailleurs, flattés que nos amis responsables de Port Grimaud nous sollicitent quant aux démarches que nous avons engagées pour le renouvellement de nos contrats. Ils rencontrent les mêmes difficultés auxquelles nous avons été confrontés pour obtenir la prolongation de nos contrats.

## LA TAXE FONCIÈRE.....Le feuilleton !

Depuis 34 ans, nous avons engagé une procédure, avec des résultats favorables (suspension de la Taxe Foncière pendant 13 ans) puis remise en cause, suivi du jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 22 novembre 2019 précisant que nous ne sommes pas concernés par cette taxe !

La Régie se refuse à appliquer cette décision de justice et a interjeté appel près le Conseil d'État.

Nous avons confié la défense de nos intérêts au Cabinet d'avocats MAILLOT & Associés.

De ce fait, vous avez reçu la facturation 2021 courant septembre et non en avril comme prévu dans nos contrats, la taxe foncière n'étant pas facturée.

Cependant, nous contestons les termes de la lettre d'accompagnement de la Régie en date du 6 septembre 2021, sous la signature du nouveau Directeur du Port : « *Sur proposition de son Président, le Docteur Robert CRAUSTE, le Conseil d'Administration de la Régie du 7 juillet 2021 a décidé d'appeler les redevances auprès des propriétaires de marinas mais de SUSPENDRE la partie concernant la quote-part de la taxe foncière, en attendant que le Conseil d'État se prononce sur la fiscalité applicable aux plans d'eau marinas* ».

Dans son courrier du 23 septembre 2020, la Régie sous la signature de son Directeur précise : *le Conseil d'Administration de la Régie sur proposition de son Président, le Docteur Robert Crauste, a DÉCIDÉ d'inscrire les conséquences de cette modification au budget de la Régie en 2021 et de SUPPRIMER l'article 5 des contrats marinas portant sur la facturation de la part de taxe foncière à compter de 2021 (taxe foncière du port payée l'année précédente)* ».

Il est certain qu'il y a une contradiction totale entre ces deux courriers, remettant en cause les engagements pris par le Conseil d'Administration de la Régie en 2020.

Ces deux courriers sont entre les mains de nos avocats.

## LA VIE DU PORT (Infractions.....INFOS)

- Suite à un signalement d'un de nos adhérents, nous sommes intervenus auprès de la Régie pour rappeler au bateau « Le Providence » que les plans d'eau des marinas n'étaient pas une décharge publique, suite au déversement de ses détritiques dans un bassin. Le Directeur de la Régie a fait un « rappel à la loi » et plus particulièrement sur le règlement de police du port quant à l'impact des atteintes à l'environnement.
- L'article 11 des conditions générales de nos contrats stipule : *que la sous location exclusive du plan d'eau par le titulaire est interdite*. C'est-à-dire que seule la location plan d'eau avec accès à la marina est autorisée. Force est de constater que de nombreuses sous-locations des plans d'eau seuls sont effectuées sous l'œil bienveillant de la Régie, si prompte à sévir, est restée muette sur ce point.
- C'est également le cas pour des modifications illégales des limites d'amodiations de plans d'eau (déplacement de pieux, plan initial non respecté) : y a-t-il des passe-droits ?
- Malgré nos réclamations auprès de la Mairie, nous constatons que la plage Sud, dite du Chabian, est totalement monopolisée par les pratiquants de kitesurf qui ne respectent pas les zones délimitées et rendent cette plage très dangereuse pour les baigneurs. Encore plus depuis l'apparition des foils et des vitesses excessives.
- Une nouvelle réglementation (**vitesse limitée à 10 nœuds**) pour la navigation dans la baie d'Aigues-Mortes (zone de la cardinal Nord au droit du pont des Abîmes).

## TRAVAUX PORTUAIRES

Dans le cadre du renouvellement de nos contrats d'occupation plans d'eau, nous réglons chaque année et pour une durée de cinq ans maximum une participation financière pour les ouvrages portuaires nouveaux, et d'intérêt général.

A titre d'exemple plus d'un million d'euros pour la reconstruction de l'École de mer (UCPA).

### PROGRAMME TRAVAUX D'INVESTISSEMENT / ANNEE 2022

Réf.	TRAVAUX / EQUIPEMENTS	Montant	Subvention	Propositions de diminutions des investissements	Augmentation possible sur la base de données FFB (Moyenne de 28%)
<b>1</b>	<b>Optimisation des infrastructures portuaires</b>				
1.1	Ponton catamaran Chenal Sud	1 200 000 €	500 000 €		338 000 €
1.2	Réaménagement des pontons en béton J et K (Installation d'un nouveau profil de rive)	185 000 €			
1.3	Prolongement ponton Y et Z. Création de 30 nouveaux postes	100 000 €			
1.4	Renouvellement coiffes de pieux	50 000 €		-30 000 €	
1.5	Optimisation des postes d'amarrage	25 000 €			
	<b>Sous-total 1</b>	<b>1 560 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>-30 000 €</b>	
<b>2</b>	<b>Aménagement des espaces à terre</b>				
2.1	Mise en place de deux nouvelles stations de vélos	10 000 €	5 000 €	-5 000 €	1 400 €
2.2	Remplacement des palmiers Phoenix Canariensis par nouvelle essences	25 000 €		-25 000 €	
	<b>Sous-total 2</b>	<b>35 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>-30 000 €</b>	
<b>3</b>	<b>Renforcement des réseaux courants faibles, électriques et eau</b>				
3.1	Panneaux photovoltaïques Tranche 2 (non réalisable suite problème technique)	350 000 €			
	<b>Sous-total 3</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>4</b>	<b>Aménagements pour l'accueil, la formation et le développement du nautisme</b>				
4.1	Sanitaire Môle (Travaux + études)	750 000 €	375 000 €		210 000 €
4.2	Sanitaire Quai Lapérouse (Travaux + études)				
4.3	Mobilier d'accueil maison du nautisme	10 000 €			
4.4	Mise en place de portes automatiques pour le sas d'accueil capitainerie	25 000 €			7 000 €
4.5	Travaux d'aménagement intérieur du Lab Nautique	100 000 €			28 000 €
4.6	Mobilier et équipement pour le Lab Nautique	50 000 €			14 000 €
	<b>Sous-total 4</b>	<b>935 000 €</b>	<b>375 000 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>5</b>	<b>Aménagement et équipements des zones techniques</b>				
5.1	Révision et modification engins de manutention	30 000 €			
5.2	Plateformes de travail + Echelles pour les plaisanciers en ZT	50 000 €		-20 000 €	
5.3	Acquisition de ponceuses, nettoyeurs haute pression et équipements individuels destinés à la location	25 000 €	12 500 €		
	<b>Sous-total 5</b>	<b>105 000 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>-20 000 €</b>	
<b>6</b>	<b>Equipements divers</b>				
6.1	Ecrans, vidéo surveillance et sonorisation sanitaire	20 000 €	10 000 €	-20 000 €	
6.2	Développement application mobile	50 000 €	25 000 €		
6.4	Matériel informatique Régie	5 000 €			
	<b>Sous-total 6</b>	<b>75 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>-20 000 €</b>	
<b>7</b>	<b>Frais d'étude</b>				
7.3	Etude du réaménagement des zones techniques pour les professionnels (plan de circulation)	50 000 €		-20 000 €	
	<b>Sous-total 7</b>	<b>50 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-20 000 €</b>	
	<b>TOTAL HT</b>	<b>2 760 000 €</b>	<b>927 500 €</b>	<b>-120 000 €</b>	<b>596 400 €</b>
	<b>Total HT incluant les propositions de diminutions des investissements</b>	<b>2 640 000 €</b>			

## ENVIRONNEMENT

Lors de l'Assemblée Générale de l'UVPO (Union des villes Portuaires d'Occitanie) en date du 7 juillet 2021, il a été présenté le projet de conception, sur le chenal Sud, d'un ponton nouvelle génération, capable d'accueillir 30 multicoques qui pourront se connecter directement au réseau d'eaux usées communales.

Cette information a été relayée par le journal « LES ÉCHOS » en date du 16/08/2021, le projet étant fortement soutenu par le Président et le Directeur de la Régie. Le dossier doit être présenté à l'État et à la Région Occitanie en recherche de subventions ? Le coût prévisionnel de ce projet oscille entre 2 et 2.5 millions d'euros !

Outre le fait que la Régie persiste pour détourner ce Chenal Sud de sa vocation initiale (accélération de la circulation hydraulique dans le Port), cet investissement nous paraît totalement démesuré.

Rapporté au nombre de bateaux, cela représente un investissement de 80.000 euros par emplacement qui devrait être pris en charge par chaque bénéficiaire de la place et non par la Régie qui « in fine » le mettrait à la charge de ses clients (plaisanciers, Marinas). S'agissant d'un élargissement du réseau communal des eaux usées, cette dépense doit être prise en compte par la Commune ou la CCTC (Communauté de Communes Terre de Camargue).

QUESTION : la Régie a-t-elle les moyens de cet investissement, alors qu'elle a augmenté unilatéralement les tarifs de 2021 pour équilibrer son budget ?

## LE CONSEIL PORTUAIRE

L'ALPC<sup>2</sup> dispose de cinq membres dans cette instance, le Président Martin, Mrs Goubert et Marmorat titulaires et Mrs Berthier et Guillemain suppléants. A noter que les deux associations de Plaisanciers (ASPPC) et nous-mêmes n'avons pas la majorité.

Ce conseil s'est réuni en deux séances les 2 juillet et 25 novembre 2021. Elles ont fait l'objet de longs débats sur les points suivants :

- **L'abandon du projet de conciergerie envisagé par la Régie, suite à notre très ferme opposition.**
- L'application stricte du règlement de police du port datant de 2011 qui crée un malaise certain parmi les Port Camarquais. La tolérance n'est plus d'actualité ?
- Des modifications importantes sur les forfaits (escale, été, hiver, mois) impactant les places du port public.
- La procédure Taxe Foncière en appel de la Régie est toujours en instance près le Conseil d'État, nos avocats suivent ce dossier de près.
- Analyse des résultats financiers de la Régie à fin novembre : nous faisons remarquer que la progression des recettes + 100.000 € est à opposer à une accélération des dépenses de fonctionnement de + 1.800.000 € justifiées en partie par des facturations exceptionnelles : dragage du chenal Sud ? Pour le futur, il est indispensable que des économies soient réalisées ligne par ligne.
- En vertu de ce qui précède, nous nous sommes opposés à toute augmentation des tarifs, si minime soit-elle, proposée au Conseil de Novembre de 1% à 3%.
- Examen du programme de travaux pour 2022 : la présentation n'est pas chiffrée de manière détaillée, il est indiqué un montant global d'environ 2.000.000€. Là aussi des économies doivent être engagées. Investir et moderniser....oui....mais selon ses moyens.
- On note un projet d'installation d'un ponton catamarans et club house dans la partie large du Chenal Sud pour un coût d'environ 1.200.000 € / ou 2.500.000 € ? Nous sommes opposés à ce projet qui ne respecte pas le rôle initial de ce chenal dont la vocation est d'accélérer la circulation hydraulique du port et des marinas. En outre, il nous paraît dangereux de faire circuler des gros catamarans dans ce chenal. Vous trouverez le détail de ces travaux page 4 de ce bulletin.

**Dernière minute** : Le Conseil d'Administration de la Régie du 01/12/2021 a décidé d'une augmentation des tarifs de 1% malgré notre opposition dans ce Conseil où nous disposons d'une seule voix (J.-P. Chérifcheikh). Le représentant de ASPPC nous a rejoint dans ce vote. Malheureusement, les clients de la Régie - Marinas et Port Public - ne disposent que d'une voix sur 16 membres du Conseil !!

## BRÈVES DE LA RÉGIE

Les faits marquants sont :

La possibilité offerte à un constructeur de catamarans de la Grande Motte de pouvoir installer ses bateaux sur le Chenal sud, sur le ponton de Yellow-Village !! Il « rendrait service » !! La Grande Motte accueille-t-elle nos bateaux ?

C'était la première couche.

La seconde, la création de 28 emplacements pour des catamarans de, semble-t-il, la même société avec, paraît-il, la création prévue d'un yacht club à leur usage ! C'est normal, on ne va pas mélanger ces « aristo de la voile » « avec les plaisanciers du port public » qui paient depuis des années les charges. Port Camargue, 1er port d'Europe comme se plaisent à nous le rappeler nos édiles, n'a pas de Yacht Club, mais seuls quelques privilégiés en auront un ! Cette information n'est pas le fruit de notre imagination ; elle a été publiée dans la presse et non démentie par le directeur ni le maire.

Comme on vous l'avait déjà fait savoir, le Spinnaker, hôtel 4 étoiles, se plaignait de trop payer de redevance, calculée contractuellement à partir de la surface bâtie (plus il construisait de chambres, plus il devait payer). Eh bien non, désormais, plus il développe son activité, moins il paie, telle est la solution pérennisée par notre Maire qui se félicite de cet établissement sur sa commune. Dans le préambule du contrat on lit «...au contraire, la commune a tout intérêt, dans l'intérêt du rayonnement du domaine public portuaire, à favoriser une telle politique d'investissement ». Est-ce ainsi que l'on défend l'intérêt général ? Sa redevance a été ramenée de 44 333.29€ HT à 30 139.20€ HT et pendant ce temps on augmente nos tarifs de 3% et 1%. Et, sans nous, que serait le Spinnaker ?

Enfin, nous apprenons que l'ancien Directeur, M. CAVAILLES, qui avait fait valoir ses droits à la retraite, les a mis en suspens pour être mis à la disposition de la commune de Grimaud et reste donc salarié de la Régie en qualité de Directeur-Adjoint ! sic

Il y a sans doute des connexions qui nous sont inconnues !

## LES INTERDITS DE PORT CAMARGUE

La saison 2021, déjà perturbée par les problèmes sanitaires dus à la COVID, a vu naître dans l'enceinte de Port Camargue, une tension inhabituelle quant à l'application du règlement de police du port, créant une atmosphère de répression permanente à l'égard des pratiquants (nage, pêche, paddle).

Une tolérance a toujours été admise depuis l'établissement du règlement de police du Port, auquel notre administrateur Robert Folcher, avait collaboré. Le changement de Directeur à la Régie du Port est-il la cause de cette stricte application ?

Souhaitant que la saison 2022 se déroule sous de meilleurs auspices, nous avons proposé à Monsieur le Maire, en date du 13 septembre, d'organiser une réunion de concertation entre tous les acteurs (Mairie, Régie, Police, représentants des associations) afin de définir un « modus vivendi » acceptable par tous. Ne pourrait-on : organiser des zones de pêche, créer des périmètres ou des pratiques interdites. Natation en zone limitée au droit des marinas, interdite dans les chenaux. Paddle contraint dans des parcours spécifiques ?

En date du 29 septembre, Monsieur le Maire nous précise : « *le respect des règles et la protection des personnes ne permettent pas d'envisager la généralisation de cette pratique ou même la création de couloirs dédiés qui limiteraient la liberté et la sécurité des plaisanciers* ».

Ce refus nous surprend d'autant que sur le plan sécuritaire on ne peut que s'interroger sur des tolérances voire autorisations observées : pratique de la pêche autorisée et réglementée dans le port du Grau du Roi par arrêté municipal, navigation dans Port Camargue des scooters des mers, jet skis, bateaux de location sans permis aux vitesses excessives, pratique de la pêche nocturne au droit de la Capitainerie par des semi-professionnels ! Non respect de la vitesse limitée dans le Port par les bateaux touristiques !

Il est sans nul doute plus dangereux d'être piéton sur les quais de Port Camargue, face aux vélos, rollers, trottinettes aux allures folles que de naviguer avec de frêles esquifs dans le Port.

Nous souhaitons un minimum d'ouverture de la part des autorités et peut-être faut-il réviser le règlement de police du Port qui date de 2011.

Nous poursuivons notre objectif : une certaine tolérance pour des pratiques nautiques sous certaines conditions.

Notre but : préparer la prochaine saison dans un climat serein, et que Port Camargue demeure un havre de paix et de qualité de vie. Les propriétaires de marinas méritent plus d'attention de la part des pouvoirs en place.

Nous avons sollicité auprès de Mr le Maire une réunion de concertation.....à suivre !

## LES ORDURES MÉNAGÈRES



La propreté et l'hygiène sont des éléments constitutifs de la qualité de vie à Port Camargue, malheureusement nous constatons encore de nombreuses incivilités qui polluent notre environnement.

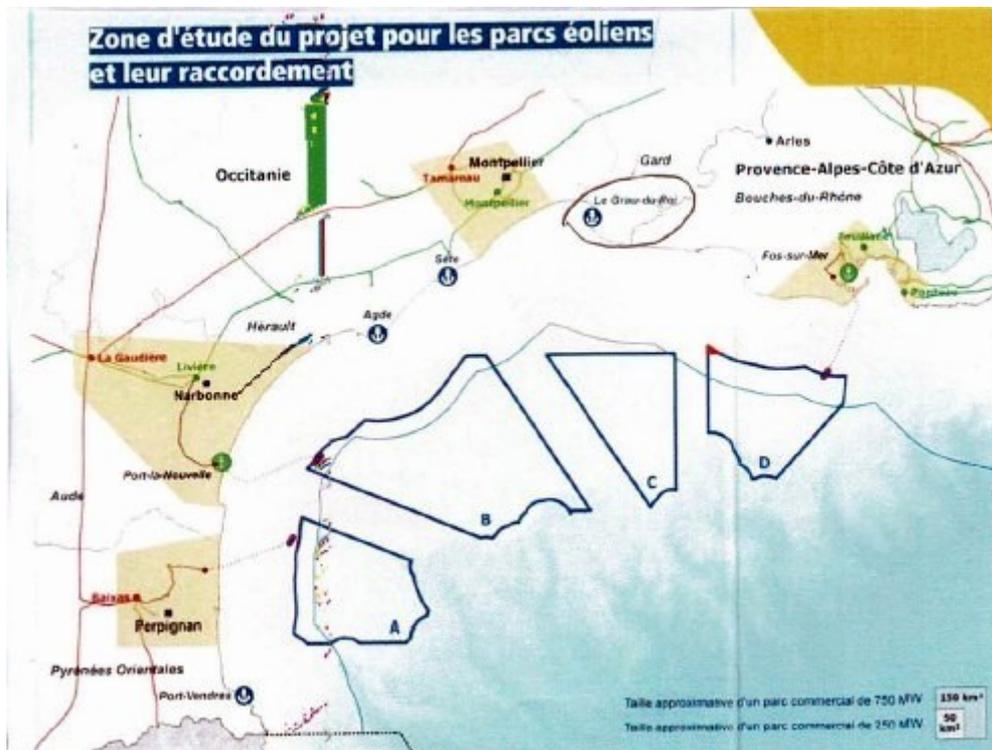
La propreté c'est l'affaire de tous, d'autant que les équipements mis à notre disposition par la Communauté de Communes sont satisfaisants (déchetterie, conteneurs de tri sélectif, poubelles individuelles, tournées de ramassage au rythme des saisons. Que chacun respecte les consignes !

Nous avons observé au cours de la saison 2021, l'état de saleté et d'insalubrité du Rond Point du Trident, avec les nuisances tant visuelles qu'olfactives ; il en est de même dans les autres centres commerciaux de Port Camargue.

Aussi avons-nous alerté en date du 31 août Monsieur le Maire, Président de la Communauté de Communes .Il est évident que les résidents et les commerces du Trident sont coresponsables de cette situation.

Des mesures drastiques ont été prises, la propreté est de retour, pourvu qu'elle soit permanente, et que chacun d'entre nous y prenne sa part.

## Zone d'étude du projet pour les parcs éoliens et leur raccordement



## ÉOLIENNES EN MER

Ce projet refait surface. Il y a quinze ans un premier projet de 83 éoliennes avait été débouté par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), ces implantations se trouvant dans la ligne d'approche de l'aéroport de Montpellier-Fréjorgues.

Un nouveau projet fait l'objet d'un débat public (plutôt confidentiel) car au Grau du Roi, seuls les marins pêcheurs ont été conviés. Les Associations de résidents, plaisanciers, et nous-mêmes n'étant pas informés de cette réunion.

Il est envisagé une implantation d'une centaine d'éoliennes flottantes, réparties sur 4 zones dans le Golfe du Lion. Elles pourraient mesurer jusqu'à 260 m de haut selon le plan joint et se situeraient à la limite extérieure des eaux territoriales soit 12 miles.

La transition écologique est indispensable, mais le respect de l'environnement demeure un objectif majeur. Nous devons prendre notre part dans ce débat.

## LES PISTES CYCLABLES

Il n'existe pas sur Port Camargue de véritables pistes cyclables dédiées, la circulation se faisant sur des voies piétonnes partagées (piétons, vélos, trottinettes, rollers etc..) et cela constitue un danger permanent pour les piétons et joggers. L'après COVID a vu se développer une importante croissance de l'utilisation des vélos ; il nous paraît urgent que la Mairie et la Régie (circulation sur les quais) prennent des dispositions sécuritaires.

Un rappel nécessaire : les passages piétons sur les voies de circulation sont exclusivement à usage piétonnier. Les cyclistes doivent les emprunter à pied, vélo à la main. Le respect de cette réglementation éviterait bien des accidents.

## BILAN FINANCIER POUR 2021

La période pandémique du Covid étant plus que jamais d'actualité en 2021, nous n'avons pu, comme l'année précédente, organiser notre traditionnel Vide Grenier. Par contre, il nous a été possible de tenir notre assemblée générale, en respectant les mesures hygiéniques dictées par le gouvernement dans la période du mois d'Août. Bien qu'utilisant le plus souvent possible les mails pour des raisons économiques, nous restons persuadés que l'envoi postal des textes volumineux, comme les bulletins, reste une meilleure garantie de la bonne lecture des messages et informations qu'ils véhiculent.

En ce qui concerne les recettes, nous avons constaté avec plaisir une progression des adhésions qui nous permet de retrouver le niveau des années pré-Covid, ce qui est un indicateur probant de l'intérêt que les propriétaires de Port Camargue ont à adhérer à une association dont le seul but est de défendre leurs intérêts, tant sur le plan financier que dans la préservation de notre belle qualité de vie.

Au 31 décembre, selon nos estimations, notre trésorerie devrait se situer aux environs de 19 800 €.

## LES SAUVETEURS EN MER

La station de sauvetage du Grau du Roi - Port Camargue est l'une des premières stations de France, la seconde en Méditerranée. Elle est opérationnelle 7j/7, 24h/24 et s'appuie sur ses 30 bénévoles pour assurer sa mission sur le littoral de la Camargue et du Golfe du Lion.

En 2021, la SNSM de Port Camargue a effectué 66 sorties de sauvetage, 28 dispersions de cendres et 43 sorties d'exercice et d'entraînement.

Le semi-rigide SNS 711, qui aura plus de 10 ans, doit être remplacé au printemps 2022. Le budget nécessaire pour l'achat d'un nouveau semi-rigide est de 120 000€. Pour le moment, la Station a obtenu 10 500€ du Département, 29216€ de la Région et 5 000€ de la Municipalité.

Avec nos remerciements, en espérant ne pas avoir besoin de leurs services.

## TOURISME

Nous avons participé le 24 novembre aux rencontres du tourisme qui présentaient le bilan de la saison sur la station Grau du Roi Port Camargue. Un résultat positif de l'économie touristique : la station, qui dispose de 18 kilomètres de littoral, enregistre fin août 3.686.912 nuitées concentrées aux 2/3 sur Juillet-Août et une progression de 10% sur 2019, 2020 ne pouvant, Covid oblige, servir de référence.

Des ateliers, auxquels nous avons apporté notre contribution, ont jeté les bases de réflexion sur différents thèmes : la mobilité, le recrutement de saisonniers, la gestion des flux touristiques, la saisonnalité.

Sur le thème de la mobilité, nous avons formulé des suggestions sur l'absence de pistes cyclables dédiées, les difficultés que posent le partage de l'espace roulant entre les piétons, les trottinettes, les engins électriques. Les difficultés de stationnement en saison alors que la suppression de parkings est programmée au centre ville. Il faut prendre en compte le fort développement des mobilités douces.

Rendez-vous est pris en mars 2022 afin de faire le point sur les améliorations nécessaires.

## VIDE GRENIERS

Selon les dispositions sanitaires COVID qui seront applicables, nous souhaiterions reprendre l'organisation des vide-greniers selon le calendrier suivant :

- Le 14 mai 2022 notre participation avec l'Amicale des Résidents de Port Camargue
- Août 2022 (à définir avec la Fête du Port) vide-greniers ALPC<sup>2</sup>

Nous vous tiendrons informés en temps utile en fonction de l'évolution sanitaire.

**INFO : Veuillez noter le changement d'adresse mail : [alpc02@orange.fr](mailto:alpc02@orange.fr)**



1 impasse La Curieuse– Carrefour 2000 - 30240 LE GRAU DU ROI